

Nevers, CDEN du 21 avril 2020 : déclaration commune CFDT - UNSA

Madame la Préfète,

Madame la Directrice Académique,

Mesdames, messieurs les membres du CDEN,

Nous nous retrouvons en CDEN aujourd'hui en raison de notre courrier commun demandant que la dotation nivernaise soit revue, c'est pourquoi nous avons décidé de ne pas siéger le vendredi 17 avril. Nous souhaitons que ce courrier soit ajouté en annexe au PV de l'instance de ce jour, puisque tous les signataires sont membres de ce CDEN.

Lors de notre dernier CTSD, mardi 14 avril, nous avons attiré l'attention sur la détérioration du dialogue social dans la Nièvre car de nombreuses instances ont été reportées ou n'étaient toujours pas tenues. Nous avons également tenu à évoquer la crise sanitaire qui nous oblige encore aujourd'hui à tenir cette réunion par écrans interposés. Les représentants des personnels, très soucieux des questions de santé au travail, se réuniront d'ailleurs à plusieurs reprises, pendant les congés d'avril, pour préparer une réouverture progressive des établissements scolaires mi mai ou plus tard. Mais nous faisons le choix aujourd'hui de centrer nos propos sur le thème qui nous réunit, la carte scolaire 1^{er} degré.

Nationalement, 1248 postes supplémentaires ont augmenté la dotation initiale de 440 ETP pour le 1^{er} degré. Cette dotation supplémentaire et inattendue fait suite aux annonces le 27 mars par le ministre qu'aucune fermeture de classe n'aurait lieu sans l'accord du maire dans les communes rurales de moins de 5000 habitants, et qu'il fallait veiller à ce que les taux d'encadrement s'améliorent dans les autres communes. Les recteurs ont été informés de ces dotations dès vendredi 3 avril, mais le ministère n'a accepté de les communiquer aux organisations syndicales que tardivement. De plus, nous sommes en droit de nous interroger car étonnamment, de manière rapide, sans prévenir et alors que la pénurie est plutôt le fonctionnement habituel de notre administration, le ministre "trouve des postes". Preuve que lorsque la volonté politique est là, les moyens suivent. Nous demandons également que cette augmentation inattendue des postes dans le 1^{er} degré conduise à un recalibrage des postes offerts au CRPE qui doivent donc être plus nombreux.

A ce sujet, nous regrettons qu'aucun CTA n'ait eu lieu afin de pouvoir détailler la ventilation des postes dans l'académie.

Cette ventilation permet à 3 départements de notre académie d'avoir un solde positif mais notre département, lui, est méprisé. La Nièvre ne bénéficie que de 4 postes supplémentaires alors que la dotation académique est de 50 ETP. C'est inadmissible et incompréhensible ! Alors que le ministre annonce qu'il faut préserver la ruralité, la répartition au sein de notre académie est faite avec un seul indicateur ne prenant pas en compte cette ruralité, le P/E. Cet indicateur est forcément plus élevé dans un département rural comme le nôtre, une répartition équitable des postes devrait pondérer celui-ci avec d'autres indicateurs comme la géographie particulière, le nombre d'écoles...

Nous, représentants des personnels, espérons que vous allez nous annoncer une modification de cette dotation qui préserve réellement la ruralité.

LE PROJET DE CARTE SCOLAIRE EN DETAIL

PMQC :

Abordons maintenant le point noir de vos documents. Nous évoquons bien sûr la décision brutale de sacrifier 9 ETP “Plus de maître que de classe” ce qui affecte 11 collègues, encore plus d'écoles. Nous sommes réellement sous le choc.

Vous supprimez purement et simplement les 9 postes de “maître supplémentaires” du département dans des écoles pour lesquelles vous aviez clairement justifié l'intérêt de ces missions. Les écoles concernées qui se félicitent de pouvoir travailler avec ces “plus de maîtres que de classes “ voient subitement tout le travail mis en place réduit à néant. Ces écoles qui pensaient que vous vouliez les aider se retrouvent délaissées. Ces PMQC qui ont fait évoluer les pratiques de classes, qui ont permis de faire travailler de manières différentes les équipes pédagogiques en permettant de diffuser et d'adopter largement des pratiques innovantes sont brutalement sacrifiés, comme les centaines d'élèves nivernais qui, chaque année, bénéficiaient de la présence de ces maîtres plus.

Ces postes ont été massivement déployés sous le précédent quinquennat et en France, dans l'Education, il est rare de ne pas défaire ce qui a été pensé avant.

Est-ce que cette logique se nomme variable d'ajustement ? En effet, ne serait-il pas légitime de penser que vous avez besoin d'une variable d'ajustement afin de prévenir et d'anticiper les refus de fermetures de la part des maires dans les communes de moins de 5000 habitants ? Maintenant, il va falloir s'occuper de ces 11 collègues et leur permettre de retrouver des postes dans les meilleures conditions. Nous sommes très inquiets et nous vous demandons de travailler de la façon la plus bienveillante possible afin de donner des avantages permettant à ces enseignants de ne pas être impactés trop violemment par ces mesures.

Les remplaçants :

Après les PMQC, les postes les plus impactés sont les remplaçants, avec 7 postes. Comme nous l'avons déjà dit en CTSD, nous ne comprenons pas ce choix. En effet, notre département doit déjà gérer chaque année la pénurie de remplaçants, notamment dans les circonscriptions de CVDL et de CCNM, or ce sont elles qui doivent rendre 2 postes de remplaçants. Les remplacements ne sont déjà pas suffisamment assurés et la répartition des élèves dans les autres classes n'a jamais été une solution satisfaisante. Ce manque de moyens va forcément impacter la formation continue des enseignants qui ne peut se faire sans remplacement...

Les dédoublements :

Pouvez-vous nous confirmer que les GS seront dédoublées dans toutes les écoles de REP ? Où en est-on des effectifs limités à 24 en grande section, CP et CE1 dans toutes les écoles pour la rentrée 2020 ? Nous vous rappelons que le document de transparence ne permet pas de vérifier que les moyens sont suffisants, puisqu'il n'y a pas la répartition par niveau. Dans le projet, présenté la semaine dernière, seules 4 écoles bénéficient d'un moyen supplémentaire, pour dédoubler les classes de GS, ce qui veut dire que toutes autres écoles REP doivent le faire à moyen constant.

De plus, plusieurs écoles du département dont P et M Curie de Cosne et Brossolette de Nevers, ont des classes de GS-CP et CE1 qui ne sont pas véritablement dédoublées avec des effectifs à 15 au lieu de 12, sans tenir compte des inclusions (22 élèves d'ULIS pour l'école P et M Curie). Pour conclure sur ce sujet, nous vous rappelons que nous sommes toujours opposés au profilage des postes dédoublés. Cette pratique n'est d'ailleurs pas généralisée et ne concerne pas

l'ensemble des départements de notre académie. En effet, le nouveau DASEN du 89 a décidé de ne pas les profiler et de les considérer comme des postes conventionnels. En continuant à les qualifier de postes à exigence particulière avec priorités, vous créez de fait des cartes scolaires différentes et imperméables entre les postes ordinaires, les CP dédoublés, les CE1 dédoublés et bientôt les GS dédoublés.

Le cloisonnement des effectifs de chacune de ces spécificités rend la fin de l'année de plus en plus anxiogène. La question récurrente dans ces écoles est : "Va-t-il y avoir assez de GS, de CP, de CE1 pour les dédoublements l'année prochaine ?"

Le choix de l'Yonne de ne pas profiler les postes dédoublés nous montre qu'une marge de manœuvre existe. Alors, pourquoi ne l'utilisez-vous pas pour donner plus de simplicité, de lisibilité à notre carte scolaire ainsi qu'à notre mouvement intra-départemental ?

De plus, nous avons été sollicités par des collègues de plusieurs écoles qui bénéficient d'un moyen supplémentaire cette année et ils ne savent pas encore si ces moyens seront reconduits. Ces informations modifient grandement le travail de répartition pédagogique.

Nous vous remercions donc de nous apporter des précisions à ces sujets.

En octobre dernier le Ministre de l'Education Nationale a, en application de la nouvelle Convention MEN-Ligue de l'Enseignement-USEP acté la nomination d'un chargé de mission sport scolaire 1er degré dans chaque département. Ce poste n'est pas dans le projet de carte scolaire présenté dans la Nièvre mais nous vous demandons aujourd'hui un engagement qu'il sera effectif pour le début de la prochaine année scolaire d'une façon ou d'une autre.

Les représentants des personnels UNSA Education et SGEN CFDT